

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 4 AVRIL 2023

Présents : M. HANON, Maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, MM. BOUNINE, SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAREAU, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mmes LAMAZERE, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mme ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à M. BOUNINE), M. ARENAS (pouvoir à Mme DE MORO), Mmes FOURQUET (pouvoir à M. DESPLAT), BOUBARNE (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. COSTEDOAT (pouvoir à M. SENSEBE), Mme DARSAUT (pouvoir à Mme LAMAZERE)

Secrétaire de séance : Mme LAMAZERE

23 – 46 - PISCINE MUNICIPALE - TARIFS MENSUELS ÉCOLE DE NATATION

Rapport présenté par Monsieur VIVES, conseiller municipal :

Les tarifs de la piscine municipale ont été modifiés lors de la séance du Conseil municipal du 27 juin 2018.

Suite à la fermeture saisonnière de la piscine municipale (de novembre à avril), l'école de natation ne peut pas fonctionner de façon trimestrielle.

Il est proposé au Conseil municipal la création d'un tarif mensuel pour l'école de natation pour la période mai-juin et septembre-octobre, soit 12 € pour les orthéziens et de 14 € pour les non-orthéziens.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ces tarifs.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 4 avril 2023
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**



Publiée le